

*Tableau 1*  
**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

La Financière Responsable - 9695002LS2XZA1T4CW47

**Résumé :**

LFR Euro Développement ISR, 969500NU1CAYDHMA7E10, prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de La Financière Responsable. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du **1er janvier au 31 décembre 2024**.  
 Pour plus d'informations sur les informations en matière de durabilité, il convient de consulter le document disponible via le lien ci-après : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Publication-dinformations-en-matiere-de-durabilite-SFDR-10-LFR-EDD-AS-et-LIR.pdf>.  
 Le fonds LFR Euro Développement Durable ISR (EDD), labellisé ISR, est constitué d'une sélection d'entreprises européennes cotées (à minima 90% de l'actif net) donc le processus de sélection repose, notamment, sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR - Gestion Intégrale IVA® propre à LFR. Toutes les données financières nécessaires aux calculs sont issues de FactSet.

**Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT (Tableau 1)

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Eléments de mesure	Incidences 2024	Taux de couverture 2024 (%AuM)	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 (en tonnes d'équivalents CO2)	1 325,3	100,0%	1 662,6	3 198,0	La diminution s'explique par les avancées réalisées par plusieurs entreprises du portefeuille en matière d'émissions sur les scopes 1 et 2	
		Emissions de GES de niveau 2 (en tonnes d'équivalents CO2)	848,2	100,0%	1 090,3	1 168,3	La diminution s'explique par les avancées réalisées par plusieurs entreprises du portefeuille en matière d'émissions sur les scopes 1 et 2	
		Emissions de GES de niveau 3 (en tonnes d'équivalents CO2)	45 473,6	100,0%	38 435,6	22 910,6	L'augmentation par rapport à 2023 s'explique notamment par l'élargissement du périmètre de calcul du scope 3 chez certaines entreprises (comme Carel Industries, Michelin ou encore Safran), qui incluent désormais des postes tels que l'utilisation des produits, souvent majoritaire dans les émissions de scope 3	
		Emissions totales de GES (en tonnes d'équivalent CO2)	47 647,0	100,0%	41 188,5	27 276,9	La hausse des émissions de scope 3 n'est pas compensée par la réduction observée sur les scopes 1 et 2	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	540,2	100,0%	413,6	299,2	L'augmentation significative s'explique en grande partie par la forte progression des émissions de scope 3 sur un an	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires)	1 877,2	100,0%	1 381,7	679,4		Dans le cadre du label ISR, le fonds s'engage à avoir une intensité carbone (scopes 1 et 2 uniquement) sur le fonds plus faible que son indice de référence
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % de l'actif)	4,3%	96,4%	2,8%	3,1%	L'augmentation sur un an s'explique par l'intégration de Daniell au portefeuille le 23/10/2024. Avec Iberdrola et Vinci, ce sont les trois entreprises du portefeuille qui déclarent explicitement, dans leurs rapports annuels, exercer des activités liées au secteur des combustibles fossiles. Le taux de couverture n'atteint pas 100 %, en raison de l'absence d'informations explicites de la part de Biomérieux, Infineon Technologies, Lonza et Siemens Healthineers	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	42,0%	99,7%	51,8%	56,7%	De nombreux progrès ont été observés parmi les entreprises du portefeuille en matière de recours aux énergies renouvelables, tant dans leur consommation que dans leur production d'énergie. L'entreprise Daniell, intégrée au portefeuille au T4 2024, ne publie pas cet indicateur, ce qui explique l'absence d'un taux de couverture de 100%	

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Éléments de mesure	Incidences 2024	Taux de couverture 2024 (%AuM)	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	NACE code A: N/A NACE code B: N/A NACE code C: 1,45 NACE code D: 0,90 NACE code E: N/A NACE code F: 0,05 NACE code G: 0,02 NACE code H: 0,03 NACE code L: 0,22	100,0%	NACE code A: N/A NACE code B: N/A NACE code C: 1,10 NACE code D: 1,87 NACE code E: N/A NACE code F: 0,06 NACE code G: 0,02 NACE code H: 0,03 NACE code L: N/A	NACE code A: N/A NACE code B: N/A NACE code C: 0,33 NACE code D: 0,86 NACE code E: N/A NACE code F: 0,11 NACE code G: 0,02 NACE code H: 0,91 NACE code L: 3,02	N/A: non applicable car aucun investissement dans le secteur concerné	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (en % de l'actif)	29,7%	80,6%	17,1%	18,5%	L'augmentation sur un an s'explique en partie par une amélioration du taux de couverture. Toutefois, des disparités persistent dans le reporting des entreprises sur ce sujet. En l'état, cet indicateur reste difficile à analyser et peu exploitable	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,022	11,1%	0,017	0,015	L'évolution sur un an reste limitée. Le taux de couverture est très faible ce qui rend cet indicateur difficilement analysable et peu exploitable	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,476	79,5%	0,702	0,555	Le taux de couverture est en baisse par rapport à l'an dernier, bien qu'il demeure satisfaisant. L'indicateur, pour sa part, a connu une amélioration	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION								
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en % de l'actif)	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%		Selon la politique d'exclusion de LFR, sont notamment exclues du portefeuille les entreprises présentant des infractions avérées en matière sociale ou de droits de l'Homme
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (en % de l'actif)	0,0%	97,0%	0,6%	5,4%	Les entreprises AstraZeneca et Lonza ne disposent pas de politique spécifique sur ce sujet	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (en %)	7,4%	81,1%	5,3%	5,2%	Le taux de couverture est nettement supérieur à celui de 2023, les entreprises communiquant davantage sur ce sujet dans leurs rapports annuels	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (avec utilisation de proxies)	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (en %)	1,8%	16,4%	6,0%	8,9%	le taux de couverture est assez faible, rendant l'indicateur difficilement analysable et peu exploitable	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance Tous organes confondus		35,0%	100,0%	33,0%	31,8%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance Conseils d'administration	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43,3%	100,0%	42,8%	40,5%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance Comités exécutifs		24,8%	97,7%	21,6%	20,8%	Les entreprises Carel Industries et ERG ne fournissent pas d'informations détaillées sur la composition de leur comité exécutif	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (en % de l'actif)	0,0%	81,0%	0,0%	0,0%	19 % des entreprises ne communiquent pas sur ce sujet, estimant que la nature de leur activité exclut toute exposition aux armes controversées, rendant, cette information non pertinente à déclarer	
AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ								
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT (Tableau 2)								
Emissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en % de l'actif)	4,8%	97,2%	10,4%	13,3%	La progression observée sur un an s'explique par la validation des objectifs de réduction des émissions par le SBTi pour plusieurs entreprises du portefeuille	

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Eléments de mesure	Incidences 2024	Taux de couverture 2024 (%AuM)	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION (Tableau 3)							
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en % de l'actif)	6,3%	94,0%	21,7%	9,6%	Un nombre croissant d'entreprises mentionne l'existence d'une politique de prévention des accidents ou la mise en place d'actions visant à en réduire la fréquence
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>							
<p>La Financière Responsable a formalisé une politique de gestion des risques de durabilité. Le document synthétise et centralise l'ensemble des politiques relatives aux aspects ESG (exclusions, gestion des controverses, votes, engagements, processus d'investissement, etc.) disponible via le lien ci-après : <a href="https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-des-risques-de-durabilite%C3%A9-SFDR.pdf">https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-des-risques-de-durabilite%C3%A9-SFDR.pdf</a>. L'implication des politiques ESG dans la prise en compte des principales négatives sur les facteurs de durabilité ("PAI") s'illustre pleinement dans les travaux de recherche, d'analyse et d'appréciation des gérants lors de la rédaction des notes IVA<sup>®</sup>. Chaque cas d'investissement est intégralement documenté et présenté au Comité d'Investissement mensuel ou hebdomadaire présidé par le responsable de la gestion et soumis au contrôle de l'équipe Conformité.</p> <p>La documentation réglementaire est validée par les instances de gouvernance sur une base annuelle lors de la revue. L'organe de direction de LFR a approuvé ces politiques en avril 2025.</p> <p>L'équipe de gestion se charge de la mise en oeuvre des politiques sous la supervision du responsable de l'équipe de gestion. L'équipe Conformité veille à ce que la mise en oeuvre respecte l'ensemble des politiques.</p> <p>À ce jour, la méthodologie de sélection et de mesure des PAI prévoit la prise en compte des indicateurs PAI obligatoires complétés par deux indicateurs facultatifs retenus. Lorsque disponibles, les données proviennent des émetteurs à partir de leurs différents canaux de communication : documentation, site web, présentations, etc. En l'absence de données disponibles, l'équipe de gérants-analystes prend contact direct avec l'entreprise pour répondre aux besoins. Dans de rares cas, les équipes ont eu recours à une estimation simple des indicateurs lorsque que cela est possible et pertinent. L'équipe de gérants-analystes se réserve la possibilité de suivre d'autres indicateurs PAI. Etant donnée la source des données, le risque principal proviendrait d'une erreur commise par les entreprises elles-mêmes. Pour davantage de précisions, il convient de se référer à la politique de gestion des risques de durabilité précisée plus haut.</p>							
<b>Les données de ce rapport concernent l'exercice 2024.</b>							
<b>Politiques d'engagement</b>							
<p>La Financière Responsable a formalisé et mis en place une politique d'engagement et de votes aux Assemblées Générales. Chaque année, elle publie un rapport intégrant les politiques, les actions d'engagement menées et leurs objectifs ainsi que les votes exercés aux Assemblées Générales. Ces votes sont intégralement divulgués, conformément aux exigences du Label ISR. Le compte rendu de la politique d'engagement actionnarial intègre ces éléments : <a href="https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Compte-rendu-de-la-politique-dengagement-actionnarial.pdf">https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Compte-rendu-de-la-politique-dengagement-actionnarial.pdf</a></p> <p>Concernant les Indicateurs relatifs aux incidences négatives en matière de durabilité ("PAI"), La Financière Responsable s'est fixée comme objectif d'obtenir des données de qualité. Ces données sont récoltées directement auprès des entreprises lorsqu'elles ne sont pas disponibles dans leur documentation publique. Tous les PAI peuvent faire l'objet d'une démarche d'engagement afin d'améliorer le taux de couverture de l'ensemble des indicateurs.</p>							
<b>Références aux normes internationales</b>							
<p>Les normes internationales font, ici, référence aux principes du Pacte Mondial de l'ONU, aux conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGPs). Dans ce domaine, le processus d'investissement de La Financière Responsable prévoit que toute violation des principes et normes mentionnés constitue un critère d'exclusion des entreprises. Pour davantage d'informations, il convient de se référer à notre politique de gestion des risques de durabilité : <a href="https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-des-risques-de-durabilite%C3%A9-SFDR.pdf">https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-des-risques-de-durabilite%C3%A9-SFDR.pdf</a></p>							
<b>Comparaison historique</b>							
<p>Les données pour les années précédentes (N-1 et antérieures) sont présentées dans le tableau ci-dessus.</p> <p>La comparaison historique est fournie pour toutes les années disponibles, sur une période maximale de cinq ans, conformément à l'article 6 et à l'annexe I des RTS du règlement SFDR.</p> <p>Les années manquantes seront intégrées progressivement lors des prochains reportings, dès qu'elles seront disponibles.</p> <p>À noter que les informations explicatives figurant dans la colonne "Explication" portent spécifiquement sur l'évolution entre les années N-1 et N-2</p>							